

**COMPTE RENDU INFORMATIF ET SIMPLIFIE**  
**DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUGON**  
**DU 25 OCTOBRE 2011**

**Etaient présents :** M. Michel Facchin, M. Jean Marie Audibert, Mme Magali Chauveau (Secrétaire de séance), Mme Francette Escudier, Mme Dominique Garcette, M. Jean Marie Carletti, M. Peter Bendelow, M. André Charraix

**1) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de procéder au lancement de la procédure d'élaboration Plan Local d'Urbanisme P.L.U.

**2) Renouvellement de la location d'une partie du domaine public.**

Le conseil municipal à l'unanimité, (André Charraix n'ayant pas pris part au vote) a voté le non renouvellement de la location d'une partie du domaine public communal proche de la parcelle cadastrée B n° 341, située à la Tieye.

**3) Concession de terrain au cimetière.**

Une concession dans le cimetière a été accordée à M. J.P. Mattio pour une simple fosse. Vote à l'unanimité.

**4) Subvention à l'association « La roue de ce cours »**

Le conseil municipal renouvelle son soutien à l'association « La roue de ce cours » et lui accorde une subvention d'un montant de quatre cent quatre-vingt euro (480€) pour l'année scolaire 2011/2012. Vote : sept voix pour et une abstention.

**5) Avenant à la convention pour l'Agence Postale Communale.**

Le conseil municipal entérine à l'unanimité la signature par le maire de la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale Communale.

**6) Emploi de l' Adjoint administratif pour le camping.**

L'emploi de l'adjoint administratif du camping municipal portant sur un temps de travail de sept heures hebdomadaires a été renouvelé. Vote du conseil à l'unanimité.

**7) Prime exceptionnelle pour la saison 2011.**

Compte tenu des bons résultats de la saison 2011 une prime exceptionnelle a été accordée à M. Pierre Portelli gardien responsable du camping d'un montant de 400€ ainsi qu'à Mme Brigitte Féola d'un montant de 300€. Vote par 5 voix pour et 2 abstentions.

**8) Décision modificative au budget principal**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité un virement de crédits pour mandater la création d'un site Internet et divers frais de gestion.

**9) Décision modificative au budget annexe du camping municipal.**

Le conseil municipal a voté à l'unanimité un virement de crédits pour mandater les frais supplémentaires de personnel.

Michel Facchin  
Maire de Rougon